

INTERVENTIONS EN PRATIQUE AVANCÉE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.374.PHPA.F.22

 Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2022-2023

 Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

 Type : Module obligatoire

 Module optionnel obligatoire

 Module optionnel

 Catégorie : Module principal
Core course

 Module lié au module principal
Related course

 Module facultatif ou complémentaire
Minor course

 Niveau : Module de base

 Module d'approfondissement

 Module avancé

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre

 Semestre d'automne

 Module sur 2 semestres

 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français

 Allemand

 Anglais

Temps de cours : 60h

Temps de travail personnel individuel : environ 240h

Lieu de cours : Lausanne, HESAV

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules

 Avoir suivi le/les modules

 Pas de prérequis

 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert

 Rôle de manager

 Rôle d'apprenant et de formateur

 Rôle de communicateur

 Rôle de promoteur de la santé

 Rôle de professionnel

 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

Am1 avoir recours à ses compétences et aptitudes approfondies du diagnostic différentiel en tant qu'experts du mouvement et de la douleur de même que disposer d'une capacité de discernement professionnel et scientifique.

Am2. générer de nouvelles connaissances/compétences et les mettre en œuvre en examinant de manière critique, en modifiant et en développant de (nouvelles) approches thérapeutiques, des processus physiothérapeutiques basés sur la science, le diagnostic, l'intervention, les résultats et l'évaluation.

Em2. savoir comment les directives nationales en matière de santé sont développées et, dans ses activités professionnelles et cliniques, tenir compte des répercussions de ces directives sur la santé.

Gm4. contribuer de manière significative au développement de sa propre profession, notamment en générant de nouvelles connaissances théoriques spécifiques à la physiothérapie en encourageant et en assurant la mise en œuvre d'une pratique basée sur la médecine factuelle.

Objectifs généraux du module

- Comprendre et analyser les enjeux de la pratique avancée pour la physiothérapie en Suisse.
- Clarifier les formes de raisonnement clinique et interroger sa propre façon d'y recourir.
- Appliquer un processus de raisonnement clinique pour appuyer et améliorer les traitements ainsi que les interventions en physiothérapie et en réadaptation.
- Développer son leadership professionnel
- Développer son accès à des méthodes et instruments d'évaluation afin d'optimiser leur utilisation en pratique.
- Identifier des modèles, programmes ou techniques d'interventions s'adressant à des populations et/ou des contextes spécifiques et déterminer leur valeur scientifique et pratique.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Modèles et stratégies de prise de décision
- Diagnostic différentiel en physiothérapie
- Ateliers de leadership
- Instrument d'évaluations, tests et interprétation des résultats
- Rôle, bénéfices et inconvénients de la pratique avancée en physiothérapie
- Pratique avancée dans différents domaines de la physiothérapie (pour des populations/contextes spécifiques)
- Gestion des cas complexes, trajectoire des patients/clients et case-management

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours, ateliers et séminaires adaptés aux petits groupes
Travaux de groupes

Exigences de fréquentation

- La présence aux cours est obligatoire
- En cas d'absence de plus de 20%, un travail individuel supplémentaire est demandé

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur un dossier écrit sur la pratique avancée et un portfolio sur le leadership. Les consignes, critères et délais sont précisés en début de module.

Le dossier écrit sur la pratique avancée présentera une réflexion sur le développement de la pratique avancée en physiothérapie en Suisse. La note obtenue sur 6 est arrondie au dixième.

Le portfolio sur le leadership présentera une réflexion personnelle synthétique sur la manière d'aborder le leadership de positionnement afin de renforcer les collaborations avec ses pairs et au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le but d'optimiser les pratiques professionnelles. La note obtenue sur 6 est arrondie au dixième.

La note finale est calculée de la manière suivante : le dossier écrit sur la pratique avancée vaut pour 4/5^e de la note et le portfolio sur le leadership vaut pour 1/5^e de la note. La note obtenue sur 6 est arrondie au demi-point.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation si la note est inférieure à 3

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes. En cas de rapport sur la pratique avancée insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. En cas de rapport sur le leadership insuffisant, un complément en lien avec les lacunes observées sera demandé. La ou les notes obtenue-s après remédiations remplace-nt la ou les note-s insuffisante-s et une nouvelle moyenne est calculée, selon la même pondération que celle prévue dans l'évaluation.

En cas de note inférieure à 4 à la remédiation, l'étudiant-e est en situation d'échec. Il-elle peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec après remédiation, le module est répété, en principe, à la session suivante. Une note inférieure à 4 à un module répété entraîne l'arrêt de la formation.

7. Bibliographie principale

Une bibliographie complète sera à disposition sur Cyberlearn et sur Zotero avant de démarrage du module.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Guillaume Christe (HESAV)

Enseignants : Guillaume Christe (HESAV) ; Etienne Dayer (HEdS HES-SO Valais-Wallis) ; Simone Gafner (HEdS Genève) ; Jean-Bernard Michotte (HESAV) ; Pierre Nicolo (HEdS Genève) ; autres intervenants dont le nom sera communiqué en cours de module.

Date : 11.01.2023 / GCH

Validation : 01.02.2023 / LSA